



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 AVRIL 2025**

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	09 (8 pour la délibération 18)
Pouvoirs :	01
Votants :	10 (9 pour la délibération 18)
Date de convocation :	19/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT.

Etaient présents : M. BOURRÉE Steve (absent du vote la délibération 18), M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Pouvoirs : de M. FORBIN Paterne à M. CINTRAT Jean-Luc,

Absents : M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David, Mme FOUSSEREAU Nathalie.

Mme FERRAND Joëlle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la séance du 27 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2025-018 : SALLE DE CONVIVIALITÉ-AVENANTS AUX LOTS 9-13-14-

Lors des réunions du chantier de réhabilitation de la salle de convivialité, il a été constaté des travaux non exécutés ainsi que de nouveaux à intégrer au marché sur les lots :

- 9- menuiseries intérieures- retrait 1 porte et 1 trappe de combles soit une déduction de 1.910,96 € HT
- 13- peinture- retrait 20 m2 de panneau fibralith, 1 plan de sécurité, remise sur prestation nettoyage soit une déduction de 3.133,50 € HT
- 14- électricité- travaux en moins-value pour 8.442,65 € HT- travaux en plus-value pour 3.271,25 € HT soit une déduction de 5.171,40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant N° 3 d'un montant de – 1.910,96 € HT **du lot 9 LAFOREST**
Portant le marché de ce lot à 22.899,30 € HT soit 27.479,16 € TTC ;

- De valider l'avenant N°2 d'un montant de – 3.133,50 € HT **du lot 13 SPB**
Portant le marché de ce lot à 11.668,11 € HT soit 14.001,73 € TTC

- De valider l'avenant N° 2 d'un montant de – 5.171,40 € HT **du lot 14 THIBIERGE**
Portant le marché de ce lot à 52.828,60 € HT soit 63.394,32 € TTC

- De confier à Mme le Maire le soin de signer les avenants et les notifier aux entreprises concernées.

DCM 2025-019 : SALLE DE CONVIVIALITÉ **-DEVIS DE VITROPHANIE-**

Afin de mettre en conformité la salle de convivialité, il est proposé d'appliquer des vitrophanies sur les baies et fenêtres avec le double intérêt de limiter la vue sur l'intérieur des locaux et de disposer d'une signalisation de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De retenir l'offre de la société ZELYT d'un montant de 1.304,95 € HT ;*
- *De confier à Mme le Maire le soin de signer le devis et suivre cette affaire.*

DCM 2025-020 : SALLE DE CONVIVIALITÉ **-DEVIS POUR AMÉNAGEMENT DE TERRASSE-**

La salle de convivialité étant de nouveau opérationnelle, la programmation des aménagements extérieurs est en cours.

Mme la Maire présente les propositions reçues pour la réalisation d'une terrasse sur l'arrière du bâtiment de 46,50 m2 en béton désactivé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De retenir l'offre de la SARL ALTA TP d'un montant de 5.262,76 € HT ;*
- *De confier à Mme le Maire le soin de signer le devis et suivre cette affaire.*

DCM 2025-021 : TARIF POUR CASSE ET DÉGRADATION-

Mme la Maire propose aux membres présents de fixer les tarifs à appliquer pour le remplacement de vaisselle et équipements qui pourraient être cassés lors de l'occupation de la salle de convivialité. Il est présenté un tableau des prix d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De facturer aux occupants de la salle les articles cassés ou détériorés selon le barème annexé à la présente ;*
- *Pour tout équipement non énuméré sur la liste jointe, la facturation de réparation ou remplacement sera fondée sur le devis correspondant ;*
- *Dans les deux cas, le coût de réparation et/ou de remplacement sera déduit de la caution déposée par l'occupant de la salle ;*
- *Mme le Maire est chargée d'appliquer la présente décision.*

DCM 2025-022 : D.U.E.R.P. **-PROJET ET NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PRÉVENTION**

CONTEXTE : Le document unique d'évaluation des risques professionnels- DUERP- est obligatoire dans chaque collectivité. Un projet est en cours d'élaboration et a été évalué par le CDG.

Au préalable un assistant de prévention doit être nommé :

- Ce peut être un agent de la commune
- Il doit suivre une formation obligatoire de 5 jours année 1, 2 jours année 2 puis 1 jour par année suivante
- Il exerce une mission de coordination et d'assistance à l'autorité territoriale .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'adopter le projet de D.U.E.R.P. présenté ;*
- *De nommer un adjoint administratif actuellement en poste ;*
- *Mme le Maire est chargée de rédiger l'arrêté de nomination de l'assistant de prévention, de l'inscrire à la formation préalable et de soumettre le DUERP à l'avis du Comité Social Territorial auprès du CDG41.*

QUESTIONS DIVERSES.

- 1) **Point sur les dotations notifiées** : les notifications reçues le 31/03 présentent les montants suivants :

DOTATION	PREVISION BP	DOTATION NOTIFIEE	DIFFERENCE
DGF	91600	91631	+31
DSR BOURG	95000	74678	+14278
DSR PEREQUATION		34600	
DNP	6000	5944	-56
DOTATION ELU	3000	3322	+322
TOTAL	+ 14.575 €		

- 2) USEP : 10 inscrits S1- 6 inscrits S2
3) COMMISSION VOIRIE : date à fixer (chemin Nouvet) *lundi 05/05/2025.*
4) Tirs sur corbeaux rue de la Touche les 18 et 26 avril.

DATE PROCHAIN CONSEIL : mercredi 28 mai 2025.

Rédigé conformément aux débats, le 25 Avril 2025

Approuvé lors du conseil municipal du 28 Mai 2025

Mme le Maire
Marie-José CINTRAT



Mme la secrétaire de séance
Joëlle FERRAND

